



**Communiqué de presse**  
**Paris, le 30 novembre 2020**



## **Projet de mise à grand gabarit de l'Oise (MAGEO) : VNF organise deux réunions publiques les 8 et 16 décembre 2020**

**Dans le cadre du projet d'aménagement à grand gabarit de la rivière Oise (dit projet MAGEO), Voies navigables de France, chargé de la maîtrise d'ouvrage, organise deux réunions publiques les mardi 8 décembre 2020, de 18h00 à 20h00 et mercredi 16 décembre 2020, de 18h00 à 20h00. Ces réunions d'information se tiendront en visioconférence, en présence de Dominique Ritz, directeur territorial du Bassin de la Seine de VNF et du garant de la concertation, M. Jean-Denis Vazelle, nommé par la commission nationale du débat public (CNDP).**

Dans le cadre d'une concertation continue avec les territoires concernés par ce projet d'envergure qui vise à favoriser le développement du transport fluvial, VNF organise deux réunions publiques en décembre prochain et **invite les habitants des départements de l'Oise et du Val d'Oise à y participer.**

Ces rencontres permettront d'informer et d'échanger avec le public sur l'état actuel du projet et de recueillir les dernières observations avant l'enquête publique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), prévue au premier semestre 2021.

**Compte tenu du contexte sanitaire, ces réunions publiques seront organisées en visioconférence :**

- **mardi 8 décembre 2020 de 18h00 à 20h00**
- **mercredi 16 décembre 2020 de 18h00 à 20h00**

**Inscriptions en ligne: <https://www.mageo-concertation.fr/>**

## Le projet MAGEO en quelques mots :

Le projet MAGEO consiste à aménager sur 42 km la rivière Oise entre Compiègne et Creil afin qu'elle puisse accueillir des convois au gabarit européen Vb, c'est à-dire des bateaux d'une longueur de 180 m, d'une largeur de 11,40 m et transportant jusqu'à 4 400 tonnes de marchandises. Le tracé du projet traverse 22 communes dans le département de l'Oise. Le projet MAGEO s'inscrit dans un programme global de liaison fluviale au gabarit européen, la liaison Seine-Escaut, destinée à relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut.

### Principales opérations prévues :

- **Approfondir le chenal de navigation** jusqu'à 4 mètres (contre 3 mètres actuellement)
- **Modifier certaines courbes de la rivière** par le rescindement des berges pour faciliter la circulation et la manœuvre des bateaux,
- **Réaliser des aménagements pour la navigation fluviale** : circulation alternée, zones d'attentes pour les bateaux, aire de stationnement, dispositif de signalisation adapté,
- **Réaliser un site d'écrêtement de crues à Verneuil-en-Halatte visant à garantir la neutralité hydraulique du projet**
- **Protéger des ouvrages** et notamment des ponts et des passerelles

**Le coût du projet s'élève à 298 millions d'euros TTC** (valeur 2019).

Ce montant est réparti entre les études (24 M€) et les travaux et acquisitions foncières (274 M€). Le projet bénéficie au stade des études du cofinancement des régions Hauts-de-France et Ile-de-France ainsi que de l'Europe. Pour le financement des travaux, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM de 2019) a d'ores et déjà prévu une première subvention de l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France) pour un montant de 105 M€ TTC et l'Europe devrait s'engager à hauteur 40% HT des travaux.

**En savoir plus sur le projet** : <https://www.mageo-concertation.fr/>

### Contact presse :

Voies navigables de France  
Direction territoriale Bassin de la Seine  
Corinne Spiner – 06 23 02 09 35 / [corinne.spiner@vnf.fr](mailto:corinne.spiner@vnf.fr)

## À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux, etc.) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport fluvial de marchandises ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)



VNF - Voies navigables de France



VNF\_officiel